

**ARRÊTÉ PORTANT
NOMINATION DES MEMBRES EXTÉRIEURS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
AG N° 2026-30**

Le Maire de la Ville de Saint-Jory,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L 123-6, et R 123-8 à R 123-15,
- Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal du 20 mars 2026,
- Vu la délibération du conseil municipal n° 2026-25 du 20 mars 2026, fixant à 8 le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
- Vu la publication de l'appel à candidatures informant du renouvellement des membres nommés au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
- Vu les candidatures présentées,


ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés en qualité de membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- **M. TACSIN Tony**, Représentant de la Protection civile – Insertion et lutte contre les exclusions,
- **Mme LACOSTE Claudine**, Représentante des associations familiales, en cours de nomination,
- **Mme BERGOUNAN Aline**, Membre du Conseil d'Administration de l'Association aux Retrouvailles à Saint-Jory – Association de retraités et de personnes âgées,
- **M. NOUGAROLIS Jean**, Représentant les personnes en situation de handicap,
- **Mme MARTIN Anne-Marie**, Retraitée de l'Éducation Nationale,
- **Mme DELMAS Marie-Françoise**, Retraitée de l'Éducation Nationale
- **Mme MASSOL Sindy**, Association du Don du Sang de la commune de Saint-Jory,
- **M. BOUÉ Bernard**, Médiateur Municipal pour la commune de Saint-Jory.

Article 2 : Mme Émilie GASC, Responsable du CCAS, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux personnes intéressées et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet.

À Saint-Jory, le 7 avril 2026


Le Maire,
Victor **DENOUVION**



Publié le : 07 AVR. 2026

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20260407-ARRETEAG202630-AR
Reçu le 07/04/2026